



Sud Rail Limousin

Syndicat SUD-Rail
Nouvelle-Aquitaine



Syndicat UNSA Ferroviaire
UR Aquitaine-Poitou-Charentes

Absences imposées et reliquats de congés 2019 : une DCI payante !

Les syndicats SUD-Rail et UNSA Ferroviaire du TER NA ont déposé une Demande de Concertation immédiate le 20 avril et la Direction régionale nous a convoqué le lendemain 21 avril. SUD-Rail et UNSA Ferroviaire déplorent en effet qu'une nouvelle fois, les salariés soient la seule variable d'ajustement pour faire face à des difficultés économiques du Groupe Public Unifié dont ils ne sont pas responsables ! En cette période inédite, nous remarquons que le gouvernement et sa majorité s'attaquent aux droits des salariés sous différents prétextes économiques et financiers.

Depuis le commencement de cette crise, nos collègues s'inquiètent de la mise en œuvre de la protection physique et mentale des salariés par une entreprise qui semblait au départ n'avoir plus de Capitaine.

La décision unilatérale de la Direction de prélever des jours de repos à l'ensemble des cheminots au travers des ordonnances gouvernementales est un choix qui lui appartient. A la SNCF, répondre à une crise sanitaire par une modification du Code du travail n'est pas à notre sens la bonne réponse. Pour nos Organisations Syndicales, il est essentiel de garantir une application uniforme et une égalité de traitement des protections sanitaires envisagées comme des décisions RH, et ce pour l'ensemble des agents. Ceci est une source d'inquiétude légitime.

Les Organisations Syndicales SUD-Rail et UNSA Ferroviaire sont opposées aux ordonnances qui permettent à l'entreprise de réduire le nombre de repos des Salariés. Ce choix d'Entreprise n'a pas à être validé par les OS. Pour autant, nous alertons la Direction sur l'application de ces choix qui pourrait être discriminatoires sous certains aspects.

En ce sens, la DRH du GPU SNCF a prescrit un guide méthodologique à destination de tous les établissements, régions et activités qui précise que les reliquats de congés 2019 posés entre les 16 et 31 mars seraient pris en compte dans le décompte des 5 absences imposées. La Direction du TER NA semblait vouloir passer outre les consignes nationales ce qui aurait pu être perçu par les agents dans cette situation comme une double peine, surtout que la SNCF a fait le choix de ne pas trouver d'accord sur une réduction des congés via un accord.

Suite à la concertation tenue le 21 avril entre SUD-Rail, l'UNSA Ferroviaire et la DRH du TER NA, la Direction a précisé que l'ensemble du Guide Méthodologique édité par le DRH du GPU s'appliquait. Ainsi, les reliquats de congés 2019 seront comptabilisés dans le décompte des 5 absences comme indiqué par Francois NOGUE.

En conséquence les absences imposées au mois d'avril en sus des reliquats de congés 2019 seront rendues aux agents concernés qui en feront la demande.

**La mobilisation de SUD-Rail et de l'UNSA ferroviaire a donc été pertinente !
La pose d'une DCI commune a contraint la Direction à appliquer la directive prévue.**

Nous invitons tous les agents concernés à contacter au plus tard au 30 avril leur service de commande qui transformera les absences en journées blanches (JB) ou sans utilisation (SU) et en cas de difficultés à se rapprocher de nos deux organisations syndicales.

Le 22 avril 2020